

78 votre canton

Bougival / La Celle Saint-Cloud

La Celle Saint-Cloud

n° 5 Novembre 2007

Emploi et insertion professionnelle

Le département des Yvelines est un véritable poumon économique de l'ouest parisien : 3^{ème} pôle d'emploi de la région Ile-de-France, son taux de chômage est non seulement parmi les plus bas de la région (7,1%), mais il poursuit sa baisse engagée depuis le début de l'année 2005.

Le Conseil général s'engage avec l'apprentissage

Le Conseil général veut que l'avenir soit conjugué avec l'emploi pour les jeunes Yvelinois. Parce que l'apprentissage est une passerelle entre les jeunes et l'emploi, le Conseil général s'engage au cœur des métiers en recrutant 50 apprentis en 2007 et 2008 dans ses services.

Comment ?

En développant au sein de la collectivité les emplois en apprentissage en partenariat avec les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles - Val d'Oise/Yvelines.

Le recrutement d'apprentis se poursuivra à chaque rentrée scolaire et universitaire.

Pourquoi choisir l'apprentissage ?

Dans les Yvelines, plus de 4 000 jeunes ont déjà opté pour l'apprentissage alliant ainsi l'emploi à la formation. L'apprentissage est une formation en alternance de qualité avec une très forte valeur ajoutée pour les employeurs :

- > **une formation sur le terrain** où chaque jeune se forme tout en développant des compétences concrètes et surtout une expérience,
- > **une formation reconnue** : plus de 80% des jeunes ayant suivi une formation d'apprentis s'insèrent professionnellement dans les 20 mois après leur formation,
- > **une formation sur mesure** adaptée au souhait de chaque jeune qui peut choisir précisément le domaine où il va exercer.

Contrats d'avenir

En octobre 2006, l'opération "**Contrats d'avenir dans les petites et moyennes collectivités locales**" est lancée en partenariat avec l'Union des Maires des Yvelines (UMY). **Dispositif spécifique d'aide à l'insertion** initié par le Département, son but est de permettre aux collectivités de développer leurs offres d'emploi en direction des personnes exclues ou marginalisées de la vie professionnelle. Toutes les communes de moins de 5 000 habitants des Yvelines et leurs groupements peuvent adhérer à ce dispositif.



Le "**contrat d'avenir**" s'inscrit dans une politique forte de **lutte contre l'exclusion et en faveur d'une insertion** résolument tournée vers l'économie et l'emploi. Les collectivités reçoivent une aide du Département pour engager des publics éloignés de l'emploi qui, ainsi, réintègrent la vie professionnelle à moyen terme et apportent leurs compétences aux services publics.

Ces emplois constituent des débouchés professionnels extrêmement valorisants pour les personnes en démarche d'insertion. Le développement de ces postes nécessite un investissement en temps et en moyens que ces communes ne peuvent pas toujours fournir. C'est là qu'intervient le Département en apportant aux communes un soutien sur 3 plans : démarches administratives, organisation et financement. ■

Edito

Le Conseil général a fait de l'emploi et de l'insertion professionnelle l'une de ses priorités.

Il développe les actions en faveur de l'apprentissage et de l'insertion des jeunes et place le développement économique au cœur de ses choix, comme créateur de richesses, générateur d'emplois et facteur d'équilibre du territoire.

Le Conseil général a également mis l'accent sur le développement des nouvelles technologies, notamment le numérique, pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises, garantes de la création d'emplois nouveaux et qualifiés.

La politique économique départementale vise ainsi à intervenir en priorité en faveur des entreprises, de leur développement et de leur implantation dans les Yvelines, tout en aidant les collectivités locales et les organismes de recherche à jouer pleinement leur rôle. L'action conjuguée de tous les acteurs de la sphère économique permet de valoriser au mieux les avantages comparatifs des Yvelines, à la croisée de la recherche-développement et du développement industriel de haute technologie.

Tels sont les deux thèmes d'actualité dont je souhaitais vous tenir informés à l'occasion de cette lettre cantonale. En effet, il est indispensable que vous soyez informés au mieux de la vie de notre canton. Bien souvent en région parisienne, l'échelon cantonal est méconnu, il représente pourtant un relais essentiel entre le Conseil général et les communes.

Olivier Delaporte
Conseiller général



Le développement numérique

Soucieux de donner les moyens aux Yvelines d'entrer définitivement dans la Société de l'information, le Conseil général mène depuis plusieurs années une politique de développement numérique du territoire tant en matière d'infrastructures que d'usages.

Entreprises compétitives

L'objectif du Département est de sensibiliser les entreprises à l'importance des TIC comme levier de leur compétitivité et les accompagner dans leur transformation numérique pour accroître leur performance. La Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles - Val d'Oise/Yvelines (CCIV) et le Conseil général des Yvelines mettent en place un important dispositif au sein des PME-PMI des Yvelines : **Yvelines Entreprises Numériques**. Ce dispositif est une offre complète de conseil et de financement pour qualifier les besoins et les aider à les réaliser.

Une aide financière aux entreprises artisanales est aussi disponible pour qu'elles puissent s'équiper en matériels informatiques et outils Internet. Plus de 200 artisans ont déjà bénéficié de cette aide.

Réseau haut débit : Yvelines numériques

Réseau de fibres optiques mis à la disposition de tous les opérateurs de télécommunication, Yvelines numériques dessert une quarantaine de zones d'activités, une vingtaine de centraux France Télécom, les points de présence des opérateurs alternatifs ainsi que les sites de la communauté scientifique et de la recherche des Yvelines. Ce réseau permet aux opérateurs de proposer des services à très haut débit pour les entreprises et des services ADSL dégroupés pour les particuliers, les PME et les collectivités.

Collectivités numériques

Le Département aide les collectivités à franchir le pas du numérique en favorisant leur équipement numérique pour permettre l'accès à ces technologies à tous les Yvelinois. L'équipement numérique des collectivités permet d'offrir de nombreux services en ligne aux citoyens. Ils peuvent répondre aux obligations de l'Etat en proposant, via Internet, l'ensemble des démarches administratives, telles que la dématérialisation des marchés publics et autres téléprocédures. ■

Expressions politiques

En application de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression des groupes politiques composant l'Assemblée départementale. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Groupe de la majorité départementale

L'ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement, a été inaugurée le 5 octobre dernier par Christine Boutin, Ministre du logement, en présence de Pierre Bédier, Président du Conseil Général des Yvelines et de Claude Jeannerot, Président de l'Agence Nationale d'Information sur le Logement. Située au 3 rue Jean Mermoz à Versailles, et présidée par Alain Schmitz, Conseiller Général, cette association a été créée en 2006 à l'initiative du Département des Yvelines dans le cadre de sa politique en faveur du logement. Assurant une véritable mission de service public, cette agence devrait pouvoir accueillir rapidement de nombreux particuliers en quête de réponses juridiques, financières et fiscales.

Groupe socialiste

Réorganisation de l'Action Sociale Départementale : cette réorganisation manque clairement de transparence. Élus d'opposition et organisations syndicales n'ont été ni consultés, ni informés. Nous ne contestons pas l'intérêt de moderniser l'Action Sociale afin de proposer des services de meilleure qualité pour les usagers et des conditions de travail optimales pour les agents. Mais la refonte de la principale compétence du Département aurait mérité un travail plus suivi avec les élus et le personnel concerné. La précarisation du travail et la fragilisation des cellules familiales qu'elle induit sont autant de défis à relever en matière d'insertion et de solidarité. Notre collectivité a ainsi le devoir de mettre à disposition de tous un outil de maintien du lien social plus juste et efficient.

Groupe communiste

M. Sarkozy et le MEDEF veulent fracasser notre modèle social et la solidarité. Il s'attaque à marche forcée à toutes les garanties des salariés : les 35 heures, le droit à la retraite, les régimes spéciaux, le droit à l'assurance chômage, la Sécurité sociale, le droit du travail, la santé, le SMIC, le patrimoine des personnes dépendantes... Le patronat pavise, les assurances privées se frottent les mains. Le Président annonce que «le dialogue social» ne changera rien à ses projets de recomposition d'une société assise sur des valeurs redoutables : l'individualisme, le profit. La mobilisation pour une riposte la plus large doit s'organiser dans la rue mais aussi dans les urnes. Nous y contribuerons de toutes nos forces.